



### Nouvelles du conseil du 23 mai 2022

#### **Bonne surprise : le Covid n'a pas impacté les rentrées fiscales**

**Le maire et l'administrateur des finances arborent un large sourire pour présenter les comptes 2021, meilleurs que prévus et qui contribuent directement à la bonne santé financière de la commune. Celle-ci peut aborder sereinement les lourdes charges qui l'attendent dans un avenir proche**

Avec son excédent de recettes avant attribution de 1,7 million de francs, le compte général 2021 présente une amélioration de 2 millions de francs par rapport au budget, lequel prévoyait un excédent de charges de l'ordre de 300 000 francs. L'explication principale de cette embellie, qui est d'ailleurs générale dans la région : la crise sanitaire a exercé, sur les rentrées fiscales, un effet nettement inférieur aux craintes légitimes. Une très bonne nouvelle, signifiant que la dégradation de l'emploi ne s'est pas produite et que nos sociétés artisanales ou industrielles ont tenu le cap.

#### **Trois facteurs principaux**

Dans les chiffres, la différence entre comptes et budget s'explique par trois facteurs principaux. Premièrement, les rentrées fiscales sont supérieures de 1,6 million aux prévisions. Ensuite, la commune a touché la subvention cantonale au traitement des enseignants (versée lors de charges de formation dépassant 400 francs par habitant), soit un montant de quelque 200 000 francs dont on rappellera qu'il est décidé d'année en année et donc jamais garanti. Enfin, notre facture à la compensation des charges des œuvres sociales s'est avérée inférieure de 100 000 francs, ce qui n'était pas davantage prévisible.

#### **De quoi voir venir**

Sur la base de cet excédent de revenus, le Conseil municipal, propose d'attribuer un million plein au Financement spécial (FS) « fluctuations de la fiscalité » ; avec un total de 4 millions de francs, ce FS permettra de voir venir, en cas de baisse des rentrées fiscales. Au FS « bâtiments rue des Prés 5 et petite enfance », l'Exécutif propose d'attribuer 735 000 francs, ce qui l'amènera à 3,435 millions de francs : « Voilà qui permettra de neutraliser la moitié des charges telles que prévues par le projet de Maison de l'enfance, sans surcoût évidemment », soulignent de concert l'administrateur des finances, Vincent Viret, et le maire, Claude-Alain Wüthrich.

#### **Les principales différences**

Le compte de fonctionnement révèle quelques différences, par rapport au budget, mais qui toutes aboutissent à un total amélioré. L'administration générale boucle avec quelque 50 000 francs de charges de moins que budgétées, tout comme le registre « ordre et sécurité publique ». Au chapitre de la formation, l'amélioration enregistrée, de près de 250 000 francs, doit beaucoup à la subvention mentionnée au début de ce texte ; on signalera au passage que l'Ecole à journée continue coûte à la collectivité quelque 10 000 francs nets, pour 85 enfants inscrits. Rien à signaler aux chapitres « culture, sports, loisirs » et « santé », qui révèlent des différences minimes et donc non significatives.

### Les intempéries et la crèche coûtent cher

Dans le domaine de la sécurité sociale en revanche, on note une amélioration de quelque 120 000 francs, sur près de 1,9 millions de francs de charges nettes budgétées ; une amélioration due à la répartition par habitant. Cette légère baisse globale des coûts sociaux ne doit pas occulter que la crèche municipale coûte 150 000 francs nets à la Municipalité, pour 25 à 30 enfants inscrits. Le Conseil municipal étudie actuellement des moyens de diminuer les charges de la crèche, lesquelles sont notamment induites par un manque d'effectifs. Rien de particulier à signaler au chapitre « transports », ni à celui de l'« économie publique », mais une augmentation de charges exponentielle au registre « protection de l'environnement et aménagement du territoire ». Cette hausse de plus de 100 000 francs est évidemment due aux mesures d'urgence qu'il a fallu mettre en place suite aux intempéries de l'été 2021. Une demande de subventionnement est encore pendante, à ce sujet.

### Comptes autofinancés

Bouclant de manière équilibrée l'exercice 2021, les comptes autofinancés s'appuient sur des réserves confortables : une fortune de quelque 640 000 francs pour l'alimentation en eau, d'environ 876 000 francs pour l'assainissement des eaux et de 307 000 pour les déchets. Voilà qui permet d'entretenir, ou de réparer si besoin, les réseaux et les infrastructures existants. On signalera encore une fortune d'environ 430 000 francs pour les sapeurs-pompiers La Suze.

### Un confort appréciable

Avec un capital propre de plus de 15 millions de francs, dont près de 3 millions de fortune, Sonceboz-Sombeval présente une belle santé financière. Conséquemment, du Conseil municipal qui le remercie chaleureusement pour l'excellence de son travail, Vincent Viret a reçu mandat d'étudier, dans le cadre de l'établissement du budget 2023 et de la planification financière 22-27, une éventuelle diminution de la quotité fiscale locale ou de certaines taxes. Ce qui ne l'empêche surtout pas de garder un œil critique sur toutes les dépenses publiques, dont nos deux interlocuteurs soulignent qu'elles doivent être réfléchies, proportionnelles et apporter du bénéfice à toute la population. L'assemblée municipale du 20 juin prochain se penchera sur ces comptes, qu'elle est invitée à approuver avec les propositions d'attributions émanant de l'Exécutif.



Parmi les gros projets à venir, l'ampleur et l'urgence de la réfection des ponts sur la Suze dépendront de l'analyse que terminent actuellement les ingénieurs spécialisés

### En termes d'investissements, les gros engagements sont à venir

La commune a investi environ un million de francs au total l'an dernier ; les postes principaux concernent deux réfections de rues, le Pourpoint pour quelque 450 000 francs et le Crétat de Sombeval pour environ 270 000 francs. Dans l'ordre décroissant, on citera encore le remplacement du véhicule multi-bennes des services des Travaux publics, pour un peu moins de 180 000 francs, le remplacement urgent des portes et des vitrages du complexe du Brahon, qui aura coûté moins de 60 000 francs, ainsi que la réfection totale de la tombe du souvenir, pour quelque 40 000 francs. La relative petite taille de ce montant d'investissement s'explique par plusieurs facteurs ; l'exercice 2021 étant le dernier d'une législature, on arrivait au bout d'un programme, une nouvelle analyse a été menée et de nouveaux objectifs viennent donc d'être fixés. Mais l'explication de ce « calme » relatif réside avant tout dans la perspective de gros engagements à venir, ou même en attente depuis plusieurs années :

- le futur bâtiment de l'enfance, qu'on espère pouvoir commencer à construire en 2023
- la cabane du terrain de football, bien mal en point et pour laquelle une solution est actuellement recherchée
- les ponts sur la Suze, objets d'une étude d'ingénieur dont les résultats dicteront les travaux et donc les investissements nécessaires
- la rue Centrale, qui devra être remise en état une fois le chantier Coop achevé
- la rue de la Gare, qui n'a pas moins besoin d'une réfection dans sa portion initiale
- le ruisseau des Malés dont on sait mieux que jamais les effets possibles, après les intempéries de l'année dernière...

### Le point de la situation sur les impôts et les taxes

On l'a dit plus haut, les recettes fiscales 2021 de la commune ont dépassé de 1,6 million les prévisions budgétaires. Il convient de préciser que par rapport aux comptes 2020, les recettes sur le gain des personnes physiques ont diminué de 50 000 francs ; cette faible différence laisse espérer que les contribuables de la commune n'ont pas été impactés lourdement par la crise sanitaire. Quant aux personnes morales, les prévisions sont toujours aussi difficiles. Les principales entreprises de la place n'ont visiblement pas souffert de la crise sanitaire, puisque les recettes à ce titre ont augmenté de 1,3 millions entre 2020 et 2021. On ne préjugera pas, pour l'heure, des effets à attendre de la guerre qui sévit actuellement... Au chapitre des taxes, on rappellera que des baisses régulières sont apportées depuis plusieurs années. Celle des déchets a subi une forte diminution en 2017 (de 250 à 210 francs par ménage), tandis que 2018 voyait une triple baisse : la quotité d'impôt passait de 1.92 à 1.82, la taxe des sapeurs-pompiers de 7 à 6.5 % et le prix de l'épuration des eaux de 5 fr 30 à 4 fr 85 le mètre cube ; ce dernier diminuait encore à 4 fr 40 en 2019, puis à 4 fr 30 cette année. On ajoutera qu'en 2022 également, la taxe de base, pour l'assainissement des eaux, est passée de 320 francs à 280 francs. Les autorités veillent donc à répercuter régulièrement, sur le porte-monnaie des habitants, la bonne santé des divers comptes communaux.



*La taxe de base, pour l'épuration des eaux, a diminué sensiblement*